



Fiche signalétique – Collecte / statistique

Statistique de l'impôt fédéral direct

Description	Collecte de données fiscales auprès des administrations fiscales cantonales concernant l'impôt fédéral direct des personnes physiques et des personnes morales
Méthodologie	<p>Méthodologie utilisée :</p> <p>Collecte exhaustive des données des registres auprès des administrations fiscales cantonales</p> <p>Variables utilisées :</p> <p>Personnes physiques :</p> <ul style="list-style-type: none">• Canton• Commune• Numéro de registre• Numéro AVS• État civil• Activité lucrative• Déduction pour enfant et pour personne à charge• Frais de garde des enfants• Déduction pour les assurances et les intérêts d'épargne• Déduction pour les couples à deux revenus• Revenu déterminant le taux• Revenu imposable• Montant de l'impôt• Réduction du montant de l'impôt• Déduction pour le pilier 3a <p>Personnes morales :</p> <ul style="list-style-type: none">• Canton• Commune• Numéro de registre• Numéro IDE• Forme juridique• Bénéfice net imposable• Montant de l'impôt• Capital propre• Réduction pour participations• Jours imposables• Assujettissement à l'impôt (limité / illimité)• Type de taxation (provisoire / définitive)• Bénéfice net provenant de brevets et de droits comparables• Dépenses de recherche et de développement• Amortissements• Allégements dans le cadre de la loi fédérale sur la politique régionale (RS 901.0) <p>Date ou période de la collecte :</p> <p>Personnes physiques : décembre ; personnes morales : février</p> <p>Périodicité de la publication :</p> <p>Annuelle, novembre</p> <p>Degré de régionalisation :</p> <p>Suisse, canton, commune</p> <p>Appariements utilisés :</p> <p>Aucun</p>

Politique de révision	Des révisions méthodologiques sont entreprises en fonction des besoins (p. ex. révision des sources, révisions législatives dans le cadre de la péréquation financière).
Bases légales	Loi sur la statistique fédérale, ordonnance sur la statistique fédérale Loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges, ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges
Organisation	Administration fédérale des contributions avec la collaboration des administrations fiscales cantonales Renseignements : Statistique fiscale AFC steuerstatistik@estv.admin.ch